

VILLE DE MEAUX

Direction Générale des Services
Techniques Direction de la Voirie

DEMANDE DE PERMIS DE STATIONNEMENT OU DE DEPOT

Ce formulaire est à utiliser pour toute demande de **Permis de Stationnement ou de Dépôt** sur le domaine public tant communal, départemental que national ou sur le domaine privé communal affecté à l'usage du public.

Ce permis concerne des occupations telles que : Installation de chantier - Dépôt de matériaux - Echafaudages de pied, sur tréteaux ou suspendus - Dépôt de bennes - Stationnement de véhicules sur espace réservé aux piétons.

*Ce formulaire doit être **complètement rempli et signé** afin de permettre la prise de l'**Arrêté Municipal** nécessaire à l'occupation du sol ou du sursol.*

UTILISATION DU FORMULAIRE

Le présent formulaire est à remplir en **1 exemplaire**, à dater et signer, et à retourner avec les pièces demandées à : Département Espaces Publics Proximité 30 Bis Boulevard du Chevalier Bayard 77100 Meaux

PIECES A FOURNIR

Le Permis de stationnement ou de dépôt ne dispense pas le demandeur de se conformer à toutes autres dispositions ou obligations réglementaires non prévues par ce permis.

En particulier, dans le cas de modifications de façade, le demandeur devra faire son affaire des documents d'urbanisme nécessaires auprès de la Direction de L'Urbanisme en Mairie de Meaux.

Extrait de Kbis (OBLIGATOIRE)

Aucun Permis de Stationnement ou de Dépôt ne pourra être délivré en l'absence de ces documents d'urbanisme.

DELAIS

Afin de permettre la prise de l'arrêté municipal correspondant, la présente demande devra parvenir à la Direction de la Voirie, **deux semaines** avant le début de l'occupation.

Ce délai est porté à **trois semaines** pour une voie dite à grande circulation, afin de consulter les services du Conseil Général et les services de Police et/ou de Gendarmerie.

En cas de demande incomplète ou non conforme, le délai ne commencera qu'à réception du dossier complet, sans que le demandeur ne puisse prétendre de ce fait à une quelconque indemnité.

L'avis de fin d'occupation devra être retourné à la Direction de la Voirie dans les 8 jours, sans cet avis, l'occupation sera due conformément à la demande de permis de stationnement ou de dépôt.

DEBUT DE L'OCCUPATION

Le Stationnement ou le Dépôt ne pourra commencer qu'en possession de l'arrêté municipal correspondant qui sera envoyé au demandeur par envoi postal non recommandé ou par mail.

En cas de non réception, copie de l'arrêté municipal sera disponible à la Direction de la Voirie le jour ouvré précédant la date de début d'occupation.

REDEVANCE

La gêne apportée à la circulation, tant des véhicules que des piétons, est justifiable d'une redevance d'occupation du domaine public, conformément au Tarif correspondant voté par le Conseil Municipal.

Les tarifs de redevance d'occupation pour **l'année 2023** sont les suivants

- 1.1 - Dépôt de matériaux - Echafaudages de pied, sur tréteaux ou suspendus : **0,68 euros / m² / J (toute emprise)**
- 1.2 - Dépôt de benne - Stationnement de véhicule sur espace réservé aux piétons : **40,00 euros /jour benne ou véhicule.**
- 1.3 – Installation de chantier : **0,68 euros / m² / J (toute emprise)**

DEMANDEUR

Nom et prénom (ou raison sociale)

Adresse
.....
.....

Téléphone

Adresse E-mail
.....
.....

Nom du responsable

OCCUPATION SOUHAITEE

Echafaudage Benne Installation de chantier

Nom de la Voie : Numéro de Voirie :

Durée d'occupation envisagée :

Propositions de date d'occupation : **Début:**

Fin :

Nature des travaux envisagés :

EMPRISES SOUHAITEES

Longueur : **Largeur :**

Emprises sur stationnement payant : Oui Non (2

Matériels prévus sur l'emprise occupée :

PIECES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT

Dans le cas d'autorisations préalables prévues par le code de l'urbanisme :

- Copie de l'arrêté de permis de construire.
- Copie de l'autorisation pour travaux exemptés de permis de construire.
- Copie de l'avis des Bâtiments de France.

Facturation (si différent du demandeur)

Nom et Adresse de Facturation :

Le Demandeur déclare avoir pris connaissance de l'ensemble du présent formulaire et en accepter toutes les modalités.	Le Demandeur, Date : (Signature obligatoire)
---	---

(1) *Prévoir un délai de 2 à 3 semaines de délai suivant la nature de la voie. (Voir page précédente)*

(2) **Lorsque l'occupation empiétera sur des emplacements de stationnements payants, la somme de 6.20€/par place et par jour en Zone rouge et de 3.80€ par place et par jour en Zone verte sera à régler à la Direction Générale des Services Techniques avant l'obtention de l'arrêté municipal.**